

Vœu relatif à la santé mentale et au soutien du centre d'accueil et de crise Ginette Amado

Considérant le manque criant de structures permettant la prise en charge des personnes ayant besoin de soins de santé mentale ;

Considérant que la santé mentale est un enjeu majeur, et considérant la politique de définancement de la santé par les derniers PLF et PLFSS, bien que la santé mentale ait été déclarée « grande cause nationale » de l'année 2026 par le gouvernement ;

Considérant que, d'après la Fédération hospitalière de France, 42 % des 18-24 ans et 38 % des 25-34 ans présentent un trouble anxieux généralisé ;

Considérant que, depuis 2019, le nombre de prises en charge hospitalières en psychiatrie (incluant les hospitalisations et l'ambulatoire) des femmes a bondi dans les tranches d'âge les plus jeunes :

- +23 % pour les 10-14 ans ;
- +47 % pour les 15-19 ans ;
- +49 % pour les 20-24 ans ;

Considérant l'extrême précarité du centre Ginette Amado menacé de fermeture quasiment immédiate ;

Considérant que ce centre est implanté dans le 14^e arrondissement ;

Considérant que les professionnel·les du centre Amado estiment qu'il est nécessaire de mettre en place un centre d'accueil et de crise par arrondissement ;

Sur proposition des élu·es du Nouveau Paris Populaire 14^e, le Conseil du 14^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Mairie du 14^e arrondissement :

Demande au GHU Paris Psychiatrie et neurosciences de conserver l'activité du CAC Amado ;

Travaille à la mise en place d'une structure d'accueil et de crise dans le 14^e arrondissement à destination des habitant·es du 14^e arrondissement ;

Participe, dans le cas où le centre Amado serait dans une situation de privation de local, à la recherche d'un local permettant au centre d'accueil de maintenir ses activités dans des conditions dignes pour les patient·es et sans discontinuité de service ;

Appelle à soutenir la pétition pour la défense du CAC Amado.